# FLASH INFO

maison de la forêt

# N° 29

Bordeaux, le 31 août 2022

Chère adhérente,
Cher adhérent,

Vous trouverez ci-après quelques éléments d'actualité concernant les feux de Gironde « hors norme » de cet été.

## 1- ***Exploitation des bois***

Suivant un arrêté préfectoral du 25 août 2022, les restrictions d'accès aux massifs forestiers sinistrés par les incendies de forêt de « Landiras 1 » et La Teste-de-Buch sont levées depuis vendredi dernier, sous réserve d'arrêtés locaux (se renseigner en Mairie). L'exploitation des bois sinistrés peut donc débuter, dans le respect des règles de sécurité, sur les communes de La Teste-de-Buch, Cabanac-et-Villagrains, Balizac, Guillos, Le Tuzan, Origne et Saint-Symphorien. A noter que la Gironde reste placée en vigilance orange (niveau 3 sur une échelle de 5), la circulation et le stationnement des véhicules à moteur et les activités forestières sont donc suspendus de 14 h à 22 h.

Concernant le feu « Landiras 2 » (Belin-Beliet, Saint-Magne, Hostens et Louchats) celui-ci n'étant pas encore déclaré éteint, la sécurité impose de ne pas ouvrir globalement la zone à l'exploitation, sauf certaines dispositions locales identifiées.

Lorsque l'exploitation est possible, il faut être particulièrement vigilant sur l'organisation des travaux :

➔ La vente des bois incendiés et sans avenir doit être finalisée dans un contrat de vente de bois signé dont un modèle sera très prochainement disponible.

➔ Une charte d'exploitation des bois incendiés est en cours de finalisation par l'Interprofession FIBOIS Landes de Gascogne. Cette charte pose un cadre précis à l'exploitation et doit éviter tout débordement.

➔ La vente et l'exploitation des bois incendiés doivent se limiter aux **arbres réellement sinistrés**, avec, par mesure de sécurité sanitaire, une exploitation étendue à un rang après le dernier arbre brûlé.

Lorsque, sur une parcelle, le nombre d'arbres verts restants n'est plus jugé suffisant et si vous décidez de les exploiter, leur valorisation doit se faire **indépendamment** des arbres sinistrés.

maison de la forêt

**SYNDICAT DES SYLVICULTEURS DU SUD-OUEST**
6, Parvis des Chartrons - 33075 BORDEAUX CEDEX
Tel. : 05 57 85 40 13 - Fax : 05 56 81 65 95 - ssso@maisondelaforet.fr
www.maisondelaforet-sudouest.com. - Tram Ligne B - Arrêt CAPC

➔ Durant la vente et l'exploitation, veiller au **maintien des feuillus non brûlés**. De plus, lors de l'exploitation, protéger les ripisylves, lagunes et lisières feuillues.

➔ Il est important de se fixer des priorités d'exploitation lorsque cela est possible :

- les parcelles en bord de route ou de piste, afin de les sécuriser et de libérer des espaces qui serviront de places de dépôt,
- les parcelles brûlées mais encore temporairement vertes afin de les valoriser avant qu'elles ne se dégradent mais aussi pour éviter qu'elles soient attaquées par les scolytes.

### *2- Coupes de bois dans les zones d'appui*

Lors des incendies, à la demande du SDIS, la Préfecture a autorisé l'abattage et le broyage d'arbres pour créer des zones d'appui à la lutte et a réquisitionné des entreprises pour le faire.

Depuis plusieurs semaines, nous travaillons avec les services de l'Etat, la DFCI et les entrepreneurs à une valorisation pour les sylviculteurs de ces peuplements coupés ou broyés.

Le travail actuel porte sur des relevés de terrain pour valider les cartographies existantes puis identifier les propriétaires concernés. A ce titre, un courrier sera prochainement adressé à chaque sylviculteur ayant eu des coupes ou broyages sur ces zones d'appui pour leur indiquer la procédure d'indemnisation que nous sommes en train de finaliser.

### *3- Suivi sanitaire*

Nous travaillons également à un suivi sanitaire, à la fois des zones incendiées, mais également des parcelles environnantes.

Outre des mesures de prévention prévues dans le contrat type ou dans la charte d'exploitation (délai de vidange…), une surveillance accrue doit être organisée.

### *4- Réunions d'information*

Tant que les feux n'étaient pas éteints ou fixés, nous n'avons pas réalisé de réunions d'information, laissant la priorité à la lutte et à la garde du feu. L'accès et l'exploitation de certaines communes étant maintenant possibles, nous organiserons prochainement des réunions d'information.

**SYNDICAT DES SYLVICULTEURS DU SUD-OUEST**
6, Parvis des Chartrons - 33075 BORDEAUX CEDEX
Tel. : 05 57 85 40 13 - Fax : 05 56 81 65 95 - ssso@maisondelaforet.fr
www.maisondelaforet-sudouest.com. - Tram Ligne B - Arrêt CAPC